

Séance du 13 février 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 13 février à 20h00.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2017-02-017 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2017-02-018 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que proposé, sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. Pierre Brunelle.

2017-02-019 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le procès-verbal du 16 janvier dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

2017-02-020 Demande de Dérogation mineure (M. Gilles Rolland)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Gilles Rolland et concernant la subdivision du lot 5 233 031;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de droits acquis, trois chalets sont construits sur ce lot alors que la réglementation d'urbanisme ne permet qu'un bâtiment principal par lot;

CONSIDÉRANT qu'une subdivision de ce lot réduirait le nombre de chalets sur un seul lot;

CONSIDÉRANT que le nouveau lot créé serait dérogatoire quant à ses dimensions;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autre moyen pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Jacques Martin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par M. Gilles Rolland concernant la subdivision du lot 5 233 031.

2017-02-021 Barrage du lac Rouge (mandat à l'ingénieur)

Suite à la réalisation du devis technique pour la réfection de la structure de retenue de l'exutoire du lac Rouge, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé

par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le mandat pour la préparation des documents d'appel d'offres soit confié au service d'ingénierie de la MRC de D'Autray.

2017-02-022 Réfection du rang Saint-Louis (mandat à l'ingéneieur)

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le mandat pour la préparation des documents d'appel d'offres pour la réfection du rang Saint-Louis soit confié au service d'ingénierie de la MRC de D'Autray.

Avis de motion (rayon de protection des sources d'eau potable vs hydrocarbures)

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Fondation Espace Jeunesse Lanaudière

Cette demande n'est pas retenue par le Conseil.

2017-02-023 Relocalisation de boîtes postales

CONSIDÉRANT que la localisation des boîtes postales au coin de la route 349 et du chemin du Lac-Thomas est non sécuritaire et ont fait l'objet de vandalisme et de vol de courrier;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de relocaliser ce service;

CONSIDÉRANT que les usagers de ces boîtes postales se doivent d'emprunter la route 349 pour se rendre à leur résidence;

CONSIDÉRANT que Poste Canada a le mandat d'assurer la livraison du courrier et de la faire dans un endroit sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du dépanneur situé à l'intersection des routes 348 et 349 accepterait de recevoir ces boîtes sur le terrain de son commerce;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal demande à Poste Canada de relocaliser les boîtes postales actuellement situées au coin de la route 349 et du chemin du Lac-Thomas et suggère de les installer à l'intersection des routes 348 et 349.

2017-02-024 Regroupement pour un Québec en santé

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d’actions, en favorisant notamment l’essor des transports collectifs et actifs, l’aménagement, la disponibilité et l’animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l’implantation de marchés publics, l’installation de fontaines d’eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Pierre Brunelle et appuyé par M. Richard Mireault et résolu:

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d’intensifier les investissements dans la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l’augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l’instauration d’une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d’investir les revenus dans la mise en œuvre d’un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d’environnements favorables à l’intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D’acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Coopérative jeunesse de services de Brandon

Cette demande n’est pas retenue par le Conseil

2017-02-025 Centre d’action bénévole Brandon

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard et résolu que Mme Jocelyne Calvé soit mandatée pour représenter la municipalité auprès de cet organisme.

2017-02-026 Grand défi Pierre Lavoie

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que la municipalité de Saint-Didace autorise le convoi du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie à traverser son territoire le 16 juin 2017.

2017-02-027 Limitations de vitesse (Portage et 349)

CONSIDÉRANT que le chemin du Portage est étroit, que la visibilité est réduite en certains endroits en raison de pentes et de courbes, qu’il y circule des camions ainsi que de l’équipement agricole volumineux, des cyclistes et des piétons,

CONSIDÉRANT que la route 349 présente des endroits dangereux à cause des pentes et des courbes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace demande au ministère des Transports la permission de réduire la limite de vitesse à 50 km/heure au chemin du Portage et à 70 km/heure sur la route 349.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- État des revenus et dépenses 2016 du comité du lac Maskinongé,
- Rapport annuel de la bibliothèque,
- Part de la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

2017-02-028 Approbation du rapport du rapport de gestion du comité du lac Maskinongé

Suite à son dépôt par le secrétaire-trésorier, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Pierre Brunelle, **ET RÉSOLU** que les membres de ce conseil, acceptent le rapport final de gestion du lac maskinongé et ses tributaires de l’année 2017, incluant le décompte de la vente des droits d’accès et les recommandations pour l’amélioration du Service.

2017-02-029 UMQ, programmes d'assurances des OBNL

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l’assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu’ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que L’Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d’assurabilité et afin d’aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d’identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Pierre Brunelle et **RÉSOLU** :

Que ce Conseil autorise la municipalité de St-Didace à faire partie du regroupement pour lequel l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public en vue d’identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l’appel d’offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000590	Loisirs St-Didace	10, rue Allard
OSBL-0102308	Association des propriétaires du Lac Rouge de Saint-Didace	190, Chemin des Œillets
OSBL-0101356	Association du Lac Thomas	2139, chemin du Lac-Thomas

2017-02-030 Modernisation des équipements informatiques

Suite à la réception des soumissions pour la modernisation des équipements informatiques, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Richard Mireault

et résolu que la soumission présentée par le Groupe OISM, plus bas soumissionnaire, soit acceptée au montant de 1 370.57 \$.

2017-02-031

Revenus et dépenses, prévisions 2017 (Comité du lac Maskinongé)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville, la municipalité de Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la municipalité de Ville de Saint-Gabriel se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées au Service à la Navigation sur le lac Maskinongé sont d'abord défrayées à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, **ET RÉSOLU** :

Que la municipalité de Saint-Didace adopte l'état des revenus et dépenses, comité du lac Maskinongé, au 31 décembre 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'y autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de *l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement*, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2017, dont partie des dépenses pour le ponton ont été incluses dans l'état des revenus susmentionné:

- Une dépense n'excédant pas six mille dollars (6000\$) plus taxes applicables, pour l'achat des bouées & réparations & divers matériaux;
- une dépense n'excédant pas quatre mille dollars (4000\$) plus taxes applicables, pour l'achat d'un moteur à bateau;
- une dépense n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars (4500\$) plus taxes applicables, pour couvrir les frais de réparation du ponton du service à la navigation;
- une dépense n'excédant pas sept cents dollars (700\$) plus taxes applicables, pour l'achat du nécessaire nautique pour mettre à bord du ponton;
- une dépense n'excédant pas deux mille dollars (2000\$) plus taxes applicables, pour la fabrication d'un système de levage des bouées pour le ponton;
- une dépense nécessaire pour couvrir les frais d'étude et de consultation, auprès d'un conseiller juridique, d'un projet de règlement concernant les ententes contractuelles d'utilisation des accès au lac Maskinongé.

2017-02-032

Dotation en ressources humaines

Considérant les besoins actuels à la municipalité et à l'organisation des loisirs, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que des démarches soient entreprises pour l'embauche d'une personne qualifiée pour l'administration des loisirs ainsi que pour aider le personnel administratif de la municipalité.

2017-02-033

Carrefour Jeunesse-emploi (Projet École Persévérance)

CONSIDÉRANT le Projet École Persévérance (PEP Brandon) présenté par le Carrefour jeunesse-emploi;

CONSIDÉRANT que ce projet est bénéfique pour notre population et plus particulièrement aux jeunes adultes ayant décroché de leurs études;

CONSIDÉRANT qu'un total de 10 000 \$ par année pour une période de deux ans est demandé aux municipalités du pôle Brandon;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire participer au financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que la municipalité participe au PEP Brandon. Le niveau de participation financière sera établi après consultation des maires du pôle Brandon.

2017-02-034 Comptes

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 86 553.33 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2017-02-035 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.